



DANSERIEN BRO KLEGREG
Dañs - Sonerezh - Brezhoneg

Règlement intérieur

Pour les membres de la section enfants

Article 1 - L'inscription

Les documents exigés pour valider l'inscription d'un enfant sont :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- La fiche sanitaire dûment remplie
- Le certificat médical du médecin attestant la non contre-indication à la pratique de la danse bretonne
- Le chèque de cotisation pour adhérer à l'association

--

Article 2 - Les répétitions

Les membres de la section danse enfant doivent participer aux répétitions. La fréquence est d'une fois par semaine sauf exception dûment signalée au responsable du groupe. Pour le bon déroulement des séances, la présence des parents n'est pas souhaitée. Par mesure de sécurité, les enfants sont accompagnés et récupérés à l'intérieur de la salle de répétition.

--

Article 3 - Les déplacements

Les enfants doivent participer aux déplacements de la saison. En cas d'indisponibilité, le responsable du groupe doit être prévenu à l'avance.

Les parents ont la possibilité d'accompagner leurs enfants aux déplacements. Si ce n'est pas le cas, les parents confient la responsabilité de leurs enfants aux animatrices. La responsabilité morale des parents reste néanmoins engagée.

--

Article 4 - La tenue en déplacement

Lors d'un déplacement, la tenue doit être correcte. Les enfants sont priés de porter le costume comme indiqué par les animatrices. Les enfants doivent respecter les consignes de celles-ci.

--

Article 5 - Usure et entretien des costumes

Lors du prêt d'un costume, le cercle perçoit une caution de 250 euros pour un costume fille et de 150,00 euros pour un costume garçon.

Le costume doit être rendu impérativement à la date fixée par le responsable costume de la section danse enfant.

Les chèques ne sont pas encaissés. Ils seront restitués lors du retour du costume en fin de saison. Cependant, en cas de dégradations dues au mauvais entretien, le montant de la remise en état sera estimé par la commission costume et la caution restituée sera réduite du montant de cette somme.